



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Quarante-quatrième Session de la
Commission économique pour l'Afrique*



**COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE**

Sixième session de la CAMEF

**Quatrième Session des réunions annuelles conjointes de la
Conférence de l'UA des ministres de l'économie et des
finances**

Addis-Abeba (Éthiopie)
28 – 29 mars 2011

E/ECA/COE/30/10
AU/CAMEF/EXP/10(VI)
7 février 2011

Original : Anglais

État de l'intégration en Afrique : Évolution et initiatives récentes, difficultés rencontrées et perspectives

I. Introduction

1. La voie de l'intégration africaine n'a pas été facile. Elle a été marquée par une série d'initiatives et d'importantes décisions politiques, pour accélérer son rythme ou donner une nouvelle impulsion dans le but d'intégrer les variables de nouveaux impératifs dans les relations économiques internationales. Ainsi, le processus d'intégration continentale a connu plusieurs moments de reprise tel que symbolisé par les événements successifs depuis la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) le 25 mai 1963.

2. Toutefois, en dépit de l'adoption et de la mise en œuvre de ces initiatives, les résultats obtenus dans l'intégration régionale et continentale demeurent mitigés. Au moment où certaines Communautés économiques régionales (CER) ont obtenu des résultats tangibles dans certains secteurs spécifiques, d'autres ont eu des résultats décevants dans la réalisation des objectifs fixés dans le Traité d'Abuja. L'UA qui est le principal architecte chargé d'assurer et d'évaluer le succès du processus d'intégration africaine ne joue pas pleinement son rôle, en particulier dans les domaines de la coordination, de l'harmonisation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des activités, projets et programmes destinés à stimuler le processus d'intégration régionale et continentale.

3. Les CER qui sont considérées comme les piliers incontestables de cet admirable projet d'intégration sont encore confrontées à de nombreux défis dans la mise en œuvre des activités et programmes visant à accélérer l'intégration régionale. Selon l'évaluation actuelle, un certain nombre de CER sont encore confrontées à des défis, en particulier dans les domaines suivants : l'insuffisance des ressources financières, le manque de ressources humaines, l'adhésion des pays à plusieurs CER, le chevauchement des mandats, le manque de coopération entre les CER, les mauvaises coordination et harmonisation des politiques, la faiblesse des infrastructures institutionnelles et l'incohérence des politiques des institutions panafricaines. Ces facteurs ont considérablement contribué à ralentir les progrès en vue de l'intégration régionale et continentale.

4. En général, les partenaires au développement, en particulier les donateurs, n'ont pas été en mesure d'avoir un impact sur les activités, projets et programmes prioritaires au niveau régional ou continental, en raison du manque de cohérence organisationnelle et institutionnelle qui règne entre les principaux acteurs dans le domaine de l'intégration africaine. À cet effet, certains partenaires au développement n'ont pas d'orientations à suivre en ce qui concerne les activités d'appui à l'intégration régionale. Ceci pourrait sérieusement compromettre les fondements mêmes du processus d'intégration. Un bon exemple est la différence dans la configuration des CER par la Commission de l'UA et l'Union européenne en ce qui concerne les APE.

5. Pour apporter une solution durable et efficace à cette situation qui tend à persister, la Commission de l'UA a lancé, en étroite collaboration avec les CER, une série d'initiatives, dont le tout récent Programme minimum d'intégration (PMI).

II. État de la mise en œuvre du Traité d'Abuja

6. L'objectif du présent document est de mettre en évidence l'état récent du processus d'intégration régionale en Afrique, y compris les défis et les contraintes rencontrés. Il propose également des solutions pour relever ces défis, en particulier le PMI.

7. À cette fin, le document souligne la conception des Chefs exécutifs des CER sur certaines questions essentielles comme le développement des infrastructures, le

Programme minimum d'intégration et les questions relatives à l'économie rurale et à l'agriculture.

1. Évaluation récente du processus d'intégration en Afrique

8. Le tableau ci-dessous, présente les progrès accomplis par les CER dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif du processus d'intégration en Afrique

AU NIVEAU DES CER								Date d'achèvement prévue par le Traité d'Abuja
Étapes de l'intégration prévues par le Traité d'Abuja	CEDEAO	COMESA	CEEAC	IGAD	CEN-SAD	*EAC	*SADC	
Première étape : (5 ans) Renforcer les communautés économiques régionales								1999
Deuxième étape : (8 ans) Coordonner et harmoniser les activités et éliminer progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires				X				2007
Troisième étape : (10 ans) Zone de libre-échange et union douanière	X (2009)	X (Juin 2009)	X (2011)	À déterminer	X À déterminer	X	X (2011)	2017
Au niveau continental								
Quatrième étape : (2 ans) Union douanière continentale								2019
Cinquième étape : (4 ans) Marché commun continental								2023
Sixième étape : (5 ans) Union économique et monétaire continentale								2028

Source : Commission de l'Union africaine, Questionnaire sur le PMI

9. Le tableau ci-dessus illustre parfaitement le caractère non-homogène des niveaux d'intégration atteints par les CER respectives. Même si la première étape relative au renforcement du cadre institutionnel des CER existantes et la création de nouvelles CER où et il n'en existe pas encore, semble avoir été réalisée par la Commission de l'UA et presque toutes les régions, il convient de noter que des difficultés ont apparu au cours de la deuxième étape relative à la coordination et à l'harmonisation des activités et, en particulier, l'élimination progressive des barrières tarifaires et non-tarifaires. Par exemple, alors que l'IGAD en est encore à la deuxième étape, d'autres communautés régionales semblent hésiter à prendre des mesures décisives pour entrer dans la troisième phase symbolisée par la création de zones de libre-échange et d'unions douanières.

10. Malgré les progrès importants accomplis par les CER, l'évaluation révèle un certain nombre de défis à relever.

2. Défis et obstacles rencontrés

11. Les CER reconnaissent unanimement que les facteurs énumérés ci-dessous sont à l'origine de leur mauvaise performance : manque de ressources humaines et financières ; adhésion des pays à plusieurs CER ; maintien des barrières tarifaires et non tarifaires ; insuffisance d'infrastructures physiques ; manque de cohérence et de liens entre les programmes de coopération sectorielle et les politiques macroéconomiques mises en œuvre par les CER ; absence de mécanismes de coordination nationaux ; non-application des protocoles en matière d'intégration économique ; manque de volonté politique ; incapacité

d'inclure les objectifs d'intégration, les plans et programmes d'intégration dans les plans nationaux de développement ; faiblesse de l'architecture institutionnelle ; mauvaise coordination entre les institutions panafricaines ; et manque de cohésion en raison de la multiplicité des partenaires au développement.

III. Réactions de la Commission de l'Union africaine

12. Afin de relever ces défis, la Commission de l'UA a adopté plusieurs initiatives et décisions visant à accélérer l'intégration régionale.

1. Principales décisions prises récemment

13. Adoption, en janvier et février 2009, de la décision sur la transformation de la Commission en une Autorité, dont le contenu avait été adopté par le dernier sommet de Syrte.

14. La structure actuelle de la Commission devrait inclure les fonctions suivantes :

- Secrétariat : coordination de la politique de défense commune du continent ;
- Secrétariat : Affaires politiques et coordination des positions communes dans le domaine de la politique étrangère (coopération politique, coordination des positions communes dans le domaine de la politique étrangère, droits de l'homme) ; et
- Autorité : La Commission actuelle a été transformée en une Autorité en vue de renforcer le cadre institutionnel de l'Union pour lui permettre de jouer son rôle dans l'accélération de l'intégration politique et socioéconomique du continent en vue de créer les États-Unis d'Afrique.

2. Autres initiatives

15. Afin d'apporter une solution efficace et durable à cette situation qui perdure, la Commission a pris les mesures suivantes :

- i. Rationalisation des CER ayant conduit à la reconnaissance des huit CER ;
- ii. Quantification des scénarios de rationalisation (étude en cours) ;
- iii. Élaboration et adoption de la Charte africaine de la statistique (ratification par les pays en cours) ;
- iv. Mise en place d'institutions financières (article 19 de l'Acte constitutif) ; adoption des textes fondateurs de la BAI (Protocole et Statuts de la ratification en cours).

IV. L'initiative la plus récente. Le Programme minimum d'intégration (PMI)

1. Définition du PMI

16. Le Programme minimum d'intégration est composé de séries d'activités, projets et programmes sélectionnés par les CER en vue d'accélérer et de mener à bien le processus d'intégration continentale et régionale. Le PMI est donc un mécanisme de convergence

entre les CER et met l'accent sur quelques domaines prioritaires d'intérêt aux niveaux continental et régional, qui permettraient aux CER de renforcer leur coopération et de bénéficier des avantages comparatifs et des bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration.

17. Le PMI incorpore les objectifs réalisables du Plan stratégique (2009-2012) de l'UA, ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation. Il sera mis en œuvre par les CER, les États membres de la Commission de l'UA, en collaboration avec les différents partenaires au développement de l'Afrique. Le PMI a été élaboré conformément à l'approche d'intégration à géométrie variable selon laquelle les CER doivent progresser à des rythmes différents dans le processus d'intégration. À cet effet, les CER poursuivront la mise en œuvre de leurs programmes respectifs (considérés comme leurs propres programmes prioritaires) et, en même temps, elles s'efforceront d'œuvrer à la réalisation des autres activités contenues dans le PMI.

2. Qu'entend-on par la notion de « minimum » ?

18. Dans ce contexte, le terme « minimum » devrait être considéré sous deux angles :

- a. le concept de « minimum » doit être compris comme un programme comprenant quatre projets devant être exécutés par chaque CER avec l'obligation de les mettre en œuvre dans un délai de quatre ans, période qui correspond à une étape du PMI ;
- b. le concept de « minimum » ne doit pas signifier un nombre limité de projets à mettre en œuvre, car les CER ne sont pas toutes au même niveau en termes de résultats obtenus dans le domaine de l'intégration. Par conséquent, une fois que certaines CER ont atteint les objectifs des projets sectoriels contenus dans le PMI, celles-ci pourraient se trouver dans une position d'inactivité, et en conséquence, elles pourraient retenir tous les secteurs et sous-secteurs jugés prioritaires par les CER.

3. Objectifs

19. Le PMI a plusieurs objectifs, notamment les suivants :

- i. situer les CER en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité d'Abuja ;
- ii. mettre en exergue les programmes prioritaires régionaux et continentaux lancés par la Commission et dont la mise en œuvre, selon le principe de subsidiarité, relève de la compétence des autorités nationales ou régionales ;
- iii. identifier les projets régionaux et continentaux au sein de la Commission de l'UA et des CER, dont la mise en œuvre dépend du principe de subsidiarité ;
- iv. renforcer les initiatives en cours en ce qui concerne la coopération économique entre les CER, et identifier les mesures susceptibles d'accélérer l'intégration dans une sélection de secteurs ou domaines prioritaires ;
- v. identifier les secteurs prioritaires qui nécessitent une coordination et une harmonisation rigoureuses au sein de chaque CER et entre elles ;

- vi. prendre comme exemple les expériences d'intégration réussie au sein de certaines CER et les diffuser à d'autres communautés ;
- vii. aider les CER à identifier et à mettre en œuvre les activités prioritaires en vue de surmonter les différentes étapes d'intégration prévues à l'article 6 du Traité d'Abuja ;
- viii. aider les CER à mettre en œuvre le PMI avec un calendrier clairement défini ;
- ix. élaborer et mettre en œuvre d'autres mesures d'accompagnement pour faciliter la mise en place d'un marché unique dans les secteurs prioritaires ;
- x. identifier les projets et programmes dont la mise en œuvre est basée sur les relations entre les CER.

4. Domaines d'application : secteurs et sous-secteurs concernés

20. Les CER ont accepté les secteurs suivants comme secteurs prioritaires :

- **Libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (100%) ;**
- **Paix et sécurité (100%) ;**
- **Infrastructure et énergie (100%) ;**
- **Agriculture (100%) ;**
- **Commerce (86%) ;**
- **Industrie (86%) ;**
- **Investissements (86%) ; et**
- **Statistiques (86%).**

Outre les secteurs prioritaires mentionnés ci-dessus, les CER ont jugé qu'il était nécessaire d'entreprendre certaines activités d'urgence décrites comme mesures d'accompagnement nécessaires dans les domaines suivants :

- **Affaires politiques (71%) ;**
- **Science et technologie (57%) ; et**
- **Affaires sociales (57%).**

Source : AUC (2009), PMI

5. Analyse du PMI

a. Parties prenantes dans la mise en œuvre du PMI

21. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PMI sont les États membres, les Communautés économiques régionales, et la Commission de l'Union africaine. Le PMI a également l'avantage de donner aux donateurs, aux institutions partenaires du système des Nations Unies, ainsi qu'aux autres partenaires au développement, plus de visibilité et de cohésion dans les actions à entreprendre.

22. Les partenariats multiples que l'UA a conclus avec le reste du monde doivent comporter une « section PMI » ou s'intégrer partiellement ou totalement dans le moule du PMI.

b. Défis et contraintes de la mise en œuvre du PMI

23. Les principales contraintes susceptibles d'entraver ou de ralentir la mise en œuvre du PMI et, partant, le processus d'intégration sont, entre autres : l'absence d'initiatives et de coordination de la part de la Commission de l'UA, l'incompatibilité entre les politiques nationales et les approches régionales, et dans une moindre mesure, l'adhésion des pays à plusieurs CER. Dans ce cas, il faudrait trouver une réponse efficace et durable à la question de l'équilibre entre les souverainetés nationales et le pouvoir à attribuer aux CER et la Commission de l'UA.

c. Le problème du financement du PMI

24. Il a été estimé qu'une attention particulière devrait être accordée au financement du PMI. À cet égard, trois sources de financement importantes ont été proposées, à savoir :

- i. les sources internes (les contributions statutaires des États membres et les autres sources de financement en cours d'identification) ;
- ii. la contribution des institutions financières panafricaines (la BAD, la Banque africaine d'investissement et la Banque centrale africaine en cours de création) ;
- iii. les sources externes (essentiellement les partenaires au développement) ;

25. Toutefois, afin de s'assurer que la mise en œuvre du PMI ne souffre pas de contraintes de financement, il est proposé de créer un « Fonds pour l'intégration » consacré au financement du PMI. Ce fonds pourrait être domicilié auprès de la Banque africaine de développement (BAD) ou de la future Banque africaine d'investissement (BAI) en cours de création.

26. En outre, la Commission de l'UA entreprendra une série de consultations avec les CER en vue d'élaborer une stratégie de financement du PMI. Ainsi, la stratégie devra :

- identifier les sources de financement des différentes CER ;
- identifier les fonds utilisés par les CER pour mettre en œuvre les activités et les projets en cours contenus dans le PMI ;
- identifier les fonds existants au niveau de la Commission de l'UA alloués aux activités en cours contenues dans le PMI ;
- procéder à une estimation des montants nécessaires pour mettre en œuvre chaque activité ou projet contenu dans le PMI dans le cadre des réunions sectorielles déjà mentionnées ;
- mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources financières auprès des partenaires au développement ;
- proposer les mesures nécessaires pour la création, le fonctionnement et la gestion du Fonds pour l'intégration ; et

- déterminer les relations entre les fonds régionaux spécialisés au sein des CER et le Fonds pour l'intégration dont la création est proposée.

6. Contenu de la phase initiale du PMI

27. Les résultats de l'étude qui a été réalisée par la Commission de l'UA ont permis d'identifier le contenu du PMI, qui est résumé dans le tableau ci-dessous. Cette matrice contient quatre colonnes et indique les secteurs prioritaires, les sous-secteurs, les objectifs et les projets ou activités à mettre en œuvre entre 2009 et 2012 (période I du PMI). Il est entendu qu'à la fin de la période I du PMI, certains projets ou activités n'auront pas été entièrement exécutés ou pourraient être en cours. Ces projets ou activités seront donc intégrés dans la période de II du PMI qui assurera la transition entre les différentes phases du PMI.

Secteurs prioritaires de la première phase (2009-2012) du PIM	Sous-secteurs de la première phase (2009-2012) du PIM	Objectifs de la première phase (2009-2012)	Projets, activités et programmes à mettre en œuvre dans la première phase (2009-2012)
Commerce	Barrières tarifaires	Élimination progressive des barrières tarifaires au sein de toutes les CER	Accélération de la mise en œuvre des programmes pour l'élimination des barrières tarifaires au sein de chaque CER.
	Barrières non tarifaires	Élimination des barrières tarifaires au sein de toutes les CER	Création et mise en service des systèmes informatiques au sein de toutes les CER afin de détecter et d'éliminer toutes les barrières non tarifaires au commerce.
	Règles d'origine	Simplification et harmonisation des règles d'origine au sein de toutes les CER	Simplification et harmonisation des règles d'origine au sein de toutes les CER et entre elles.
	Zone de libre échange	Signature d'accords de partenariat entre les CER	Signature d'accords de partenariat de entre les CER ; et Harmonisation des programmes des CER.
	Douanes	Harmonisation progressive des procédures douanières et création d'une union douanière au sein de chaque CER avec un extérieur commun (TEC)	Accélération de la création des unions douanières au sein des CER ; et Résolution du problème de l'adhésion des États membres à plusieurs CER en encourageant la création d'un cadre de coopération entre les Communautés en vue de mettre en place, en fin de compte, des unions douanières entre les groupements de CER.
Libre circulation	Libre circulation des personnes	Libre circulation des personnes illimitée dans les régions et limitée entre les régions.	Accélération de l'élaboration effective des protocoles régionaux sur la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement ; Exonération des formalités de visa pour les Africains détenteurs de passeports diplomatiques et de service ;

		<p>Assouplissement des réglementations pour l'obtention des visas pour certaines catégories de personnes (hommes et femmes d'affaires, chercheurs et universitaires) ; et</p> <p>Institution d'instruments de sécurité pour améliorer la coopération en matière de sécurité et pour lutter contre le terrorisme au sein de chaque CER et entre les régions.</p>
	Libre circulation des biens	<p>Libre circulation des biens dans les régions</p> <p>Création de mécanismes facilitant la libre circulation des biens dans les régions ; et</p> <p>Harmonisation de certains instruments régionaux favorisant la libre circulation des biens dans les régions.</p>
	Libre circulation des services et des capitaux	<p>Libre circulation progressive des services et des capitaux dans les régions</p> <p>Création, au sein de chaque CER, d'un cadre juridique (protocole) pour la libre circulation des services et des capitaux.</p>
Paix et la sécurité	Tous les sous-secteurs	<p>Prévention et règlement des conflits, et développement post-conflit en Afrique</p> <p>Création et mise en œuvre d'un système d'alerte rapide des conflits et des unités de surveillance pour l'observation et la surveillance ;</p> <p>Création et mise en œuvre d'une Force africaine en attente et des brigades régionales ;</p> <p>Mise en œuvre du Programme frontière de l'Union africaine ; et</p> <p>Promotion de la diplomatie préventive dans le règlement des conflits.</p>
Infrastructure et énergie	Transport, énergie et TIC	<p>Développement des infrastructures en Afrique</p> <p>Accélération de la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD (STAP).</p> <p>Participation effective des CER au processus de formulation du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ; et</p> <p>Assistance aux CER dans le but de renforcer leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des projets d'infrastructure</p>
Agriculture	Tous les sous-secteurs	<p>Accélération de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)</p> <p>Harmonisation des différents programmes régionaux sur la sécurité alimentaire ;</p> <p>Création, là où il n'en existe pas, d'un système de gestion de l'information sur les marchés agricoles ;</p> <p>Partage d'expériences entre les CER ;</p> <p>Mise en œuvre de la Décision de Maputo invitant les États membres à prévoir 10% des budgets nationaux pour le développement agricole ; et</p> <p>Création d'un fonds spécial pour l'agriculture au sein de chaque CER</p>

Industrie	Tous les sous-secteurs	Développement du secteur industriel en Afrique	Élaboration d'un cadre juridique pour promouvoir les politiques industrielles en (protocole) au sein de chaque CER ; Mise en œuvre, au sein de chaque CER, du Plan d'action pour le développement industriel en Afrique.
	Politiques d'investissement	Création d'une plate-forme régionale et continentale pour promouvoir l'investissement	Élaboration de protocoles régionaux sur l'investissement ; Harmonisation des différents protocoles ; Formulation d'un code des investissements continental ; et Accélération de la création de la Banque africaine d'investissement
Sciences et technologie	Éducation	Développement du système éducatif en Afrique	Incitation des CER et des États membres à mettre en œuvre le Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique.
	Science et technologie	Promotion de l'utilisation de la science et de la technologie pour éliminer la pauvreté en Afrique	Incitation des CER et des États membres à mettre en œuvre le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique.
Affaires sociales	Santé	Amélioration de l'accès des Africains aux soins de santé primaires	Mise en œuvre de la Stratégie pour la santé en Afrique (2007-2015).
	Genre		Promotion de la participation des femmes au développement économique
	Élections et promotion des institutions démocratiques	Promotion des élections démocratiques et du changement de pouvoir politique	Ratification et mise en œuvre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.
Affaires politiques	Gouvernance	Amélioration de la gouvernance	Création d'un Mécanisme d'évaluation par les pairs au sein de chaque CER ; et Incitation de tous les États membres à adhérer au processus du MAEP.
	Harmonisation des statistiques	Préparation des instruments pour faciliter l'harmonisation des statistiques en Afrique	Ratification de la Charte africaine de la statistique par les États membres ; et Préparation de guides continentaux pour la collecte de données ; Harmonisation des normes d'évaluation, etc.
Statistiques			
Renforcement des capacités	Tous les sous-secteurs	Renforcement des capacités des membres	Organisation des sessions de formation dans les différents secteurs du PMI pour les fonctionnaires des CER, de la Commission des CER, de la Commission de l'UA et des États membres ; Renforcement des capacités

		institutionnelles des CER et de la Commission de l'UA ; et Élaboration d'un programme visant le partage des expériences et des meilleures pratiques entre les CER.
Politique budgétaire	Inflation, taux d'intérêt et déficit budgétaire	Harmonisation des politiques budgétaires au niveau de chaque CER Soutien à l'harmonisation des politiques budgétaires au niveau de chaque CER
Politique monétaire	Systèmes de paiement, convergence macro-économique, secteur bancaire	Intensification des actions pour la création de la Banque centrale africaine (BCA) et du Fonds monétaire africain (FMA) Accélération de la création de la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain
Développement des marchés financiers	Bourse	Mise en place de la Bourse panafricaine Création d'un environnement propice à la promotion des marchés financiers nationaux et régionaux

Source : État de l'intégration en Afrique, Commission de l'UA, 2010.

28. Les programmes et activités prioritaires du PMI ont déjà été approuvés par les CER au cours de deux réunions sectorielles organisées à Nairobi du 10 au 11 mai 2010 et les 1 et 2 juin 2010 à Nairobi et à Lilongwe, respectivement. Ces programmes pourraient être utilisés comme lignes directrices en matière d'harmonisation des CER pour réaliser progressivement les autres étapes au niveau continental, à partir de 2018. *

V. Recommandation des Chefs exécutifs des CER

29. Lors de la huitième réunion du Comité de coordination des Secrétariats de l'Union africaine (UA), des Communautés économiques régionales (CER), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) qui s'est tenue le 8 novembre 2010 à Zanzibar (Tanzanie), les chefs exécutifs ont formulé les recommandations suivantes :

Mise en œuvre du PMI : Le Plan d'action

- les CER qui le souhaitent devraient soumettre leurs commentaires et observations à la Commission de l'UA dans un délai de 2 (deux) semaines ; et
- la Commission de l'UA devrait inclure dans le Plan d'action du PMI sur l'évaluation des progrès accomplis par les CER comme une activité en vue du partage des expériences.

Projet de Protocole proposé sur les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales

- demander à la Commission de l'UA de présenter les amendements proposés au protocole à la réunion d'experts juridiques de la Commission de l'UA et des CER pour examen et recommandations.

Note d'orientation sur l'institution d'un Sommet sur l'intégration et le développement économiques

- demander à la Commission de l'UA de proposer aux chefs d'État et de gouvernement de l'UA de consacrer une journée de la Conférence de l'Union aux questions de l'intégration et du développement.

Économie rurale et agriculture

- les mesures nécessaires devraient être prises par les parties prenantes en vue d'accélérer la mise en œuvre du CAADP ; et
- des forums réguliers devraient être organisés pour discuter des mécanismes de mise en œuvre du CAADP, sur la base des perspectives de l'UA.

Infrastructure et énergie

- demander à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre rapide du PIDA et de ses activités connexes.

VI. Conclusions et voie à suivre

30. Pour éliminer toutes les contraintes ci-dessus, les propositions suivantes ont été formulées :

- la Commission de l'UA, en collaboration avec ses partenaires, devrait prendre toutes les mesures nécessaires visant à mobiliser les ressources internes et externes nécessaires à la mise en œuvre du PMI ;
- la Commission de l'UA, en collaboration avec la BAD, la CEA et les CER, devrait organiser des tables rondes avec les bailleurs de fonds en vue de mobiliser les fonds nécessaires pour le financement du PMI ;
- la Commission de l'Union africaine, la CEA et les CER devraient sensibiliser les États membres aux avantages de l'intégration et à la nécessité de mettre en œuvre les activités du PMI dans les délais impartis ;
- la Commission de l'UA devrait renforcer les institutions existantes et, le cas échéant, mettre en place les mécanismes institutionnels appropriés en vue de faciliter la coordination entre les différentes organisations chargées de la mise en œuvre et les partenaires extérieurs ;
- la Commission de l'UA devrait intensifier les consultations avec les CER et utiliser à bon escient la réunion de coordination avec celles-ci afin d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation du PMI ;
- l'ouverture de bureaux de représentation de l'UA dans les CER devrait faciliter la communication avec ces dernières et assurer un suivi efficace de la mise en œuvre du PMI ;

- dans le cadre de leur coopération, la Commission de l'UA et les CER devraient procéder à un échange de fonctionnaires afin de bénéficier des expériences acquises ;
- la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, doit organiser des sessions de formation sectorielle en vue de renforcer les capacités de leur personnel ;
- la Commission de l'UA devrait élaborer un cadre de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'intégration, et évaluer les résultats des programmes et des projets orientés vers ces objectifs.

Questions à examiner

- assurer la mise en œuvre du PMI ;
- les États membres devraient assurer le financement partiel des grands projets d'intégration et intégrer le PMI dans les plans de développement nationaux et régionaux ;
- les États membres devraient faciliter la ratification et la mise en œuvre de tous les protocoles relatifs aux questions d'intégration ;
- des efforts devraient être faits pour encourager la création de zones de libre échange entre les CER. Les mesures prises par le COMESA, l'EAC et la SADC pour constituer un marché unique sont louables, car ce marché contribue à la promotion du commerce dans les trois communautés économiques régionales ;
- des efforts devraient être intensifiés pour harmoniser les politiques commerciales, notamment les documents communs pour les formalités de douane aux frontières, des marchandises, des véhicules et des hommes d'affaires, éliminer le chevauchement inutile des programmes, harmoniser les codes d'investissement et les facteurs de mobilité, et promouvoir une véritable unification des marchés sous-régionaux ; et
- il est nécessaire de mettre en place des infrastructures physiques efficaces et abordables, ainsi que les technologies de l'information et de la communication en vue de soutenir l'intégration des marchés. Ces efforts contribueront à réduire substantiellement le coût des affaires en Afrique, qui à son tour contribue à l'expansion du commerce et à l'intégration des marchés au sein des CER et entre elles.